



PROVINCE DE QUÉBEC / PROVINCE OF QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE / CITY OF POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le **14 janvier 2025**, à 19h00, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre au 30, avenue Hillcrest un agrandissement qui aura pour conséquence que le bâtiment principal aura un taux d'implantation de 34% plutôt que le maximum permis de 30%.
2. Pour permettre au 2800, autoroute Transcanadienne (sur l'immeuble portant le numéro 2800A et ayant front sur la voie de service sud) un appareil sur le toit du côté est du bâtiment qui n'est pas entièrement dissimulé de la vue d'une personne de 1,82 mètres de hauteur située à la limite de propriété en bordure de l'emprise publique par un écran visuel intégré ou aménagé au bâtiment.
3. Pour permettre à la future adresse 245, boulevard Brunswick (anciennement 1-243 Frontenac) 27 espaces de stationnement extérieurs réservés aux visiteurs au lieu du minimum requis de 43.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Pour toute question concernant le contenu du présent avis, veuillez contacter le service de l'urbanisme au 514 630-1200, poste 1206.

Donné à Pointe-Claire, le 20 décembre 2024.

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **January 14, 2025**, at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 30 Hillcrest Avenue an extension which will result in the main building having a lot coverage of 34% rather than the maximum permitted of 30%.
2. To permit at 2800 Trans-Canada Highway (on the building bearing number 2800A and fronting the south service road) a rooftop device on the east side of the building that is not entirely concealed from the view of a person 1.82 metres in height located at the property line bordering the public right-of-way by a visual screen integrated or arranged on the building.
3. To permit at the future address 245 Brunswick Boulevard (previously 1-243 Frontenac) 27 parking spaces reserved for visitors located outside the building rather than the minimum required of 43.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

For any questions concerning the content of this notice, please contact the Planning Department at 514 630-1200, extension 1206.

Given at Pointe-Claire, December 20, 2024.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk